



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1403 du 3 MAI 2012**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. Communiqué CGT suite aux manifestations du 1 <sup>er</sup> Mai	3
4. Appel CGT-FSU-CFDT : Boycott de SALSA	4
5. Pouvoir des Préfets sur les établissements publics du MEDDTL	5
6. C.E.T.M.E.F. :	
- Réponse DRH sur le versement de la P.T.E.T.E.	6-7
- Demande d'audience à la D.A.M.	8
7. Projet de décret portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels : Courrier unitaire	9
8. Réunion du 20 avril sur l'harmonisation indemnitaire et la PFR des C administratifs	10-11
9. Election C.A.P. des T.E. le 7 juin 2012	12-15
10. Questionnaire des droits syndicaux 2012	16
11. 12 mai : 164 <sup>ème</sup> anniversaire de la 2 <sup>ème</sup> abolition de l'esclavage	17-18



## AGENDA

**3 mai 2012 :**

Rencontre CGT / Directrice des affaires maritimes

**9 mai 2012 :** CEREMA : Rencontre CGT/ADF

**9 mai 2012 :** CEREMA : Comité de suivi

**9 mai 2012 :** Groupe de travail UGFF : Contractuels

**10 mai 2012 :** CE de l'UGFF-CGT

**10 mai 2012 :** CT Ministériel

**11 mai 2012 :** Secrétariat fédéral

**14 mai 2012 :** Bureau UGFF-CGT

**15 mai 2012 :** Groupe d'échanges VN

**15 mai 2012 :** Réunion UGFF sur le télétravail

**15 mai 2012 :** Bureau UIT-CGT

**16 mai 2012 :** Comité de suivi VN

**22 mai 2012 :** UGFF/FDSP "Outil syndical"

**23 mai 2012 :** Secrétariat fédéral

**23 mai 2012 :** Réunion fédérale des UF DIR

**29 mai 2012 :** Collectif fédéral "Outil syndical"

**29 mai 2012 :** Bureau de l'UGFF-CGT

**29 mai 2012 :** Groupe d'échanges MEDDTL

**29 mai 2012 :** OS/DRH : personnels exploitation

**30 mai 2012 :** CCN

**30 mai 2012 :** CHSCTM

**31 mai 2012 :** CCN

**5 juin 2012 :**

Réunion UGFF + orgas "Outil syndical"

**6 juin 2012 :** Secrétariat fédéral

**7 juin 2012 :** Election CAP des TE

**11 juin 2012 :** Bureau de l'UGFF-CGT

**12 juin 2012 :** Groupe d'échanges MEDDTL

**12 juin 2012 :** CE fédérale

**13 juin 2012 :** CE fédérale

**21 juin 2012 :** CE UGFF

**26 juin 2012 :** Groupe d'échanges MEDDTL

**27 juin 2012 :** Secrétariat fédéral



## INFOS BREVES

**Retraites**

***Il faut rendre justice aux retraités  
« recalculés »***

Environ 1500 personnes, retraitées depuis plusieurs années dans le cadre du dispositif « carrières longues » de la loi Fillon de 2003, se voient aujourd'hui réclamer la restitution des pensions qu'elles ont perçues depuis parfois plus de cinq ans !

Ces retraités sont soupçonnés d'avoir « fraudé » en ayant produit à l'époque (entre 2004 et 2008) des preuves jugées aujourd'hui insuffisantes pour faire régulariser des périodes de travail en tout début de carrière.



**Chiffres du chômage  
Encore une raison d'être forts  
et nombreux le 1er mai 2012**

Sans surprise, les chiffres du chômage confirment mois après mois que la politique menée n'a fait qu'accroître la précarité et détériorer l'emploi.

En effet, pour le 11ème mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé pour atteindre 2,884 millions de personnes. Dans son bilan du quinquennat, la CGT a démontré que les orientations politiques de Nicolas Sarkozy ont été au service de la finance et des plus riches. Il a choisi les rémunérations des actionnaires au détriment du travail, de l'investissement productif et des emplois.

Par sa politique d'austérité, il a créé un million de « vrais chômeurs ».



**Emploi  
L'OIT dénonce l'austérité**

L'Organisation internationale du travail (OIT) a publié ce lundi 30 avril à Genève ses chiffres provisoires de l'emploi dans le monde. Elle estime, pour l'année 2011 que le chômage total serait de 196 millions, et passerait en 2012 à 202 millions.

Pour l'OIT, environ 50 millions d'emplois font toujours défaut par rapport à la situation qui prévalait avant la crise de 2008. *"L'austérité n'a pas produit plus de croissance économique"*, a souligné son directeur, critiquant des politiques d'austérité *"contre-productives"* ayant conduit à une faible croissance économique et à des destructions d'emploi, sans pour autant avoir réduit de façon majeure les déficits budgétaires. *"Le piège de l'austérité est en train de se refermer"*.



**Iran  
Communiqué commun  
des organisations syndicales  
CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA**

Nous exigeons la libération de Réza Shahabi et de tous les syndicalistes iraniens emprisonnés.

Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA dénoncent la condamnation du syndicaliste Réza Shahabi à 6 ans de prison ferme : un an pour « propagande contre le régime » et cinq ans pour « conspiration avec l'intention de porter atteinte à la sécurité nationale ».

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



## **Un grand 1er mai revendicatif : Plus de 750 000 personnes dans plus de 300 manifestations !**

Dans plus de 300 rassemblements et manifestations, la CGT a recensé une participation de plus de 750 000 manifestants. C'est la démonstration que les salarié-e-s, retraité-e-s, les privé-e-s d'emploi, sont déterminé-e-s à voir leurs actions conduites dans leurs entreprises, leurs secteurs professionnels, leurs bassins d'emploi, déboucher sur des avancées sociales.

Les dernières provocations du candidat sortant sur le thème du « *vrai travail* », cinq ans après sa volonté de « *remettre la France au travail* » ont renforcé la mobilisation des salarié-e-s. Les centaines de milliers de manifestant-e-s n'ont laissé ni la droite, ni l'extrême droite salir cette journée internationale de luttes, forte de plus d'un siècle d'histoire du mouvement ouvrier, de résistances et de conquêtes sociales. Le mécontentement traduit dans les urnes lors du premier tour des élections présidentielles s'est exprimé dans la rue, pour sanctionner les politiques anti-sociales et l'inégalité de la répartition des richesses. Ils ont exprimé aussi leurs attentes fortes pour aujourd'hui et l'avenir de la jeunesse.

Comme en 2002, 2007, ce premier Mai a été marqué par les élections présidentielles. A chaque fois, notre organisation a pris ses responsabilités pour défendre les intérêts des salariés. C'est pourquoi au lendemain du 1er tour, la CGT s'est tournée vers la réussite d'un puissant 1er Mai.

C'est l'attachement aux valeurs de progrès social et de solidarité entre les travailleurs qui ont encore une fois prévalu devant le danger des divisions et des politiques antisociales. A l'évidence l'analyse et les critiques de la CGT du bilan du Président Sarkozy ont marqué l'opinion publique et nos dix exigences pour sortir de la crise doivent guider maintenant les politiques économiques et sociales.

Dans de nombreux pays d'Europe, comme en Allemagne, Espagne, Grèce, Royaume-Uni, Italie, les salariés se sont aussi mobilisés pour réagir aux politiques d'austérité renforcée par le pacte Sarkozy-Merkel. Deux mois après la dernière journée d'action Européenne du 29 Février à la veille du sommet européen, les salariés européens doivent renforcer leur solidarité et peser ensemble pour de nouvelles conquêtes sociales.

Toutes les organisations de la CGT engagées dans cette journée internationale de luttes peuvent se féliciter de cette réussite.

La CGT va poursuivre ses explications auprès des salariés, en les invitant à adhérer à notre syndicat pour qu'ils puissent revendiquer et réagir à leurs conditions de vie au travail et en dehors. Elle va prendre les initiatives pour que les politiques à venir rétablissent la justice sociale, en valorisant le travail par l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux, en renforçant la protection sociale par une fiscalité conditionnée aux politiques d'emploi et aux politiques salariales et de répartition des richesses créées dans les entreprises.

Montreuil, le 1er mai 2012



Paris, le 25 avril 2012

## **Boycott de SALSA** **(Système d'Agrégation en Ligne du Suivi d'Activité)**

Les agents réunis en assemblées générales dans de nombreux services de notre ministère ont décidé le boycott du Système d'agrégation en ligne du suivi d'activité (SALSA), outil de pilotage de la mise en œuvre, pour notre ministère et celui de l'agriculture, de la Loi organique sur les lois de finances (LOLF). C'est en 2009 que notre ministère a regroupé tous les outils existant en un seul.

Cette action revendicative des personnels dit STOP aux suppressions d'emplois, STOP aux abandons de missions, STOP à l'absence de réflexions sur les besoins de notre service public pour exercer l'ensemble de ses missions au service des citoyens et des collectivités.

La LOLF a fait passer l'action de l'Etat d'une logique de moyens à une logique de résultats avec l'instauration d'objectifs fixés en dehors de toute concertation avec les acteurs du service public et les usagers. Dans ce contexte, la mesure fallacieuse des résultats est un bon prétexte pour organiser la casse du service public. Certaines missions sont abandonnées soit au regard de la "faible performance" (coût d'investissement/efficacité), soit par manque de moyens (plus assez d'effectifs pour faire correctement) !

Fallacieuse, oui, parce que l'outil SALSA n'est pas fait pour mesurer la réalité du temps de travail en lien avec l'activité, mais au contraire pour en dissimuler la réalité à la représentation nationale, la réalité. SALSA ne tient pas compte des dépassements d'horaires comme les heures supplémentaires, les horaires de travail écrêtés, le forfait jour, ... Cet outil, qui a pour unité l'Equivalent temps plein (ETP), n'a pour autre fonction que de faire correspondre le temps passé par programme LOLF avec ce que le ministère a présenté en loi de finance aux députés.

Soyons clairs, l'efficacité du service public doit bien être mesurée, mais cela passe par la mesure de son efficacité sociale, la pertinence de ses réponses aux besoins de la société et des populations. Ce ne sont pas ces indicateurs qui sont utilisés. Il est plus facile de pointer le coût des services publics que leur utilité !

Les qualifications, l'expérience, les capacités individuelles et collectives sont les facteurs fondamentaux de l'efficacité du travail. L'organisation du travail et la gestion du temps sont des tâches partagées et collectives comme l'animation des équipes de travail. Elle relève de la capacité donnée à l'encadrement de définir et d'obtenir les moyens. Dans nos services peu importe le dialogue de gestion entre DDT-M et DREAL, par exemple : moins c'est moins et basta débrouillez vous !

Cet outil permettrait de défendre les effectifs du ministère : c'est faux ! Comment peut-on imaginer que cet outil aurait pu remettre en cause les décisions de réduction continue d'effectifs, notamment le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ? Un SALSA complet, avec tous les temps passés, pourrait sans doute approcher la réalité des besoins des services pour effectuer en totalité l'ensemble des missions qui leur sont confiées. Ce n'est pas le cas ! La diminution des moyens sans clarification des missions conduit à la dégradation des conditions de travail, à la souffrance au travail, à terme, à l'inefficacité collective à terme des services et à la dégradation de la qualité de vie de nos concitoyens.

**Voilà pourquoi, malgré les pressions de l'encadrement,  
le boycott du suivi d'imputation des temps doit se poursuivre.  
Soyons offensifs et solidaires !  
Restons mobilisés et poursuivons l'action et les débats !**



## FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

---

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

### **Pouvoirs des préfets sur les établissements publics du MEDDTL : ONCFS et ONEMA retirés du décret publié, mais pas l'ADEME !**

Le décret relatif aux pouvoirs des préfets sur l'action d'un certain nombre d'établissements publics de l'Etat dans les régions et les départements est paru suite au Conseil des ministres du 18 avril (décret n° 2012-509 du 18 avril 2012, JORF du 20 avril texte n°4) .

**Au regard du texte initial, le gouvernement a retiré de son texte les dispositions relatives à l'ONCFS et l'ONEMA (relevant de la tutelle du MEDDTL) et de quatre autres organismes relevant de la tutelle d'autres ministères. Ce recul gouvernemental n'est pas spontané !**

Les informations d'Acteurs Publics révèlent que le Conseil d'Etat, consulté sur le projet, s'est opposé à cette inclusion faisant des préfets les délégués territoriaux de tous les établissements publics et donnant des instructions à leurs personnels, en soulignant que le gouvernement ne pouvait pas par voie de décret bousculer l'organisation et l'autonomie d'établissements inscrites dans la loi.

**La FNEE-CGT a contesté avec les mêmes motifs l'inclusion dans ce texte de l'ADEME, de l'ONCFS et de l'ONEMA. Les élus CGT aux Comités techniques des ces trois établissements ont ainsi voté contre le projet avec les élus d'autres syndicats. Il en a été de même au Comité technique ministériel du MEDDTL, sauf le vote pour de l'UNSA qui estimait, comme le ministère, que ce projet de décret ne changeait rien. Le Premier ministre n'a pas daigné répondre à la lettre CGT-FSU du 27 février 2012 demandant le retrait de ces établissements du projet !**

Et le communiqué du Conseil des ministres du 18 avril, silencieux sur le retrait de l'ONCFS et de l'ONEMA, annonce que la liste des 6 établissements fixée par le décret a « vocation à être complétée par un certain nombre d'établissements publics ce qui nécessite une mesure législative »... Pas de dialogue social, pas de réponse suite aux votes défavorables des instances élues par les personnels. Si le ministre chargé de l'intérieur et le gouvernement subissent un demi échec, les personnels de l'ONCFS et de l'ONEMA obtiennent eux une victoire, mais pas ceux de l'ADEME. **La vigilance s'impose donc à l'avenir vis-à-vis des mesures autoritaires bafouant les compétences des agents du service public de l'écologie, pour les placer au service exclusif de préfets souvent « dévoués » à leur carrière et aux puissants, mais peu investis dans la protection de l'eau et de la biodiversité.**

Montreuil, lundi 23 avril 2012



Voilà deux semaines que le décret n° 2012-212 relatif au régime indemnitaire des  
personnels travaillant dans les travaux publics de l'État est en

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT**

En votre qualité de directeur des parcs et ateliers, vous avez à être consulté aux regards du  
PTETP.

Secrétariat général

Paris, le **23 AVR. 2012**

En effet, une note de 27 agents des CETP intervenant à l'occasion de la mise en œuvre de  
cette prime par l'intermédiaire de la Fédération Française des Travaux Publics de l'État  
demande que l'indemnité soit versée à ces agents. Les services des CETP ont répondu  
qu'ils ne pouvaient pas verser cette prime.

Direction des ressources humaines

Département de la politique de rémunération,  
de l'organisation du temps de travail et  
de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération

Je vous prie de vouloir adresser au Directeur du CETMEP un courrier en ce sens.

En votre qualité de directeur, Monsieur le Secrétaire général, est responsable de la consultation de  
ce service.

Monsieur le Secrétaire général,

Par courrier en date du 27 mars 2012, vous relayez la demande que les représentants de la  
CGT du Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) ont porté auprès de la  
direction de cet établissement.

Leur revendication concerne la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation  
(PTETE).

Comme vous le savez, cette prime instituée par le décret n° 2002-634 du 16 avril 2002  
modifié peut être attribuée aux personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, aux  
agents des travaux publics de l'État et aux ouvriers professionnels des administrations de  
l'État, ces derniers aujourd'hui intégrés dans le corps des adjoints techniques (art. 1er). Elle  
peut en outre être servie aux contrôleurs des travaux publics (art. 3).

Dans tous les cas, son bénéfice est conditionné par l'affectation des agents sur certains  
types de postes ou remplissant des fonctions énumérées par l'article du 16 avril 2002  
modifié.

Elle ne saurait être perçue par les ouvriers des parcs et ateliers qui ont droit, pour leur part, à  
la prime de métier, instituée par le décret n° 2002-633 du 16 avril 2002 modifié.

Monsieur Jean-Marie RECH  
Secrétaire général de la FNEE-CGT  
23 rue de Paris - case 543  
93515 Montreuil Cedex

Présent  
pour  
l'avenir

Vous faites également référence au protocole 2009-2011 relatif au régime indemnitaire des personnels d'exploitation des TPE, des contrôleurs des travaux publics de l'Etat et des ouvriers des parcs et ateliers affectés dans des services chargés de la gestion et de l'entretien du domaine public maritime, fluvial (non navigable) et portuaire non décentralisé, ainsi que de l'exploitation et de la maintenance des ouvrages qui y sont situés.

Je vous précise que ce dernier n'a pas, à priori, vocation à être appliqué aux agents du CETMEP.

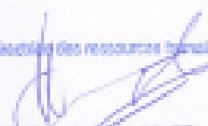
En effet, une liste de 35 agents (31 OPA techniciens et 4 contrôleurs des TPE) nous a été transmise par l'établissement pour examen de cette demande. Ces personnels occupent tous des postes de chargés d'études dont les activités ne sauraient les rendre bénéficiaires des dispositions du protocole.

Par ailleurs, seuls les contrôleurs du premier niveau de grade peuvent percevoir la majoration de 2 points de leur coefficient de grade prévue au protocole. Or, les quatre agents dont la situation nous a été communiquée sont tous contrôleurs divisionnaires ou principaux.

Je vous précise que j'adresse au directeur du CETMEP un courrier en ce sens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération la meilleure.

La directrice des ressources humaines



Hélène DESSARTIER



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Ministère de l'écologie, du développement durable,  
des transports et du logement  
Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer  
**Direction des affaires maritimes**  
**Mme Régine Bréhier - Directrice**  
Arche Sud  
92055 La Défense cedex

Montreuil, 24 avril 2012

Madame la Directrice,

Le CETMEF est en cours de restructuration à la fois dans la cadre de la mise en place du CEREMA, en interne suite à l'élaboration du schéma directeur de l'organisation du CETMEF et enfin impacté d'une part par, la mise en place de l'EPA VNF au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et d'autre part, par la mise en place des DIRM en 2010.

Nous vous demandons une audience avec les points suivants :

- Création du CEREMA et influence sur les activités régaliennes que le CETMEF exerçait au profit de la DAM et des DIRM,
- Arrêt décidé (printemps 2011) par l'actuel directeur du CETMEF des activités directes au profit de la DAM, arrêt programmé fin 2012, ce qui a pour conséquence auprès des personnels l'arrêt des missions opérationnelles exercées actuellement au profit de la DAM.

Les réflexions du préfigurateur du CEREMA doivent tenir compte des attentes de la DAM ; les agents souhaitent avoir des explications auprès de vous afin de ne pas rester dans l'incertitude.

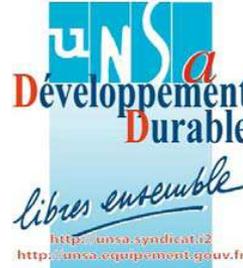
La CGT ne peut accepter l'abandon de ces missions opérationnelles dans le cadre de ces évolutions comme on ne peut admettre l'affaiblissement des missions du CETMEF à l'égard de l'EPA VNF en temps qu'ingénierie d'exploitation et de travaux.

La question de l'existence d'une capacité d'expertise sur le champ de la sécurité et signalisation maritimes mérite un échange et des clarifications à votre niveau.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous proposer une date dans les meilleurs délais. Nous vous prions de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Nicolas Baille'.

Nicolas BAILLE  
Secrétaire général adjoint FNEE-CGT



Paris, le 24 avril 2012

**Monsieur Jean François MONTEILS**  
Secrétaire Général  
Président du comité technique ministériel  
Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable,  
des Transports et du Logement

Objet : projet de décret portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du MEDDTL.

Monsieur le Secrétaire Général,

Les organisations cosignataires, élues au Comité Technique du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement demandent que ne soit pas inscrit à l'ordre du jour du comité technique ministériel du 10 mai 2012 le point cité en objet.

En effet, la réunion de concertation de ce jour a montré que l'état d'avancement du dossier ne permet pas l'examen du projet en l'état par le comité technique ministériel.

Nous considérons qu'une phase de réflexion préalable est nécessaire, avant toute négociation et projet de passage en CTM. Elle doit permettre de mesurer l'intérêt d'une telle déconcentration ; cette réflexion doit comporter des débats en instances régionales de concertation, l'avis des comités techniques des DREAL et du SG du ministère, avec bilan de la déconcentration de gestion des catégories C administrative et technique (CAP locales et régionales) et l'étude des charges de travail des PSI ainsi que des services coordonnateurs et de pilotage des différents services de la zone de gouvernance.

Les suppressions d'effectifs qui touchent massivement ces services, et que nous dénonçons, rendent indispensable cette étude d'impact préalable à une décision de déconcentration. Sinon, passer en force signifierait le sacrifice de la gestion des personnels concernés et des conditions de travail des agents chargés de la mettre en œuvre.

Dans l'attente de votre réponse urgente, soyez assuré, Monsieur le Secrétaire Général, de nos salutations distinguées.

Pour la FNEE CGT  
Le Secrétaire Général

**signé**

Jean Marie RECH

Pour la FEETS FO  
Le Secrétaire Général

**signé**

Jean HEDOU

Pour l'UFETAM Cfdt  
Le Secrétaire Général

**signé**

Hubert LEBRETON

Pour la FSU  
du MEDDTL

**signé**

Hervé VULLION

Pour l'UNSA  
Le Secrétaire Général

**signé**

Daniel PUIGMAL



## Réunion sur l'harmonisation indemnitaire et la PFR des C administratifs le 20 avril 2012

La DRH a organisé des réunions bilatérales avec toutes les organisations syndicales sur l'harmonisation indemnitaire et la mise en place de la PFR des C administratifs (ou prime de fonctions et de résultats). CGT et FSU ont été reçues ensemble le 20 avril 2012.

### 1) Harmonisation indemnitaire

L'administration déclare vouloir toiletter la circulaire d'août 2006 suite aux restructurations dans les services (création de SCN, services à compétence nationale), fusions de corps, mise en place de la PFR.

- **Pour les parts variables** des régimes indemnitaires (part résultats de la PFR, coefficients individuels d'ISS,...), le projet est une mise à plat des règles existantes avec reconstitution des groupes d'harmonisation par macro-grades selon le niveau (MIGT pour les A+, DREAL pour les A, service pour les B et C). La principale nouveauté est l'harmonisation des agents des SCN par la direction de centrale dont relève le service.
- **Pour les parts fonctions des PFR**, la DRH veut une « mise en cohérence » des cotations avec renforcement du rôle des DREAL.

La CGT et la FSU ont dénoncé les difficultés de concertation, notamment dans les DDT(M) et le retard dans la notification aux agents du montant indemnitaire de chacun.

Nous avons dénoncé l'absence de toute mention de concertation dans les fiches présentées qui doivent servir de base à la réécriture de la circulaire de 2006. La DRH reconnaît ce manque mais veut adresser très vite ses consignes aux chefs de service sur les niveaux d'harmonisation... puis consulter les syndicats fin mai sur la concertation pour conclure en juin (avant les vacances !) par une autre circulaire précisant les modalités de concertation.

***Nous avons demandé qu'une concertation soit organisée sur ces deux circulaires avant leur diffusion dans les services. Mais nous avons également insisté pour que les deux aspects (harmonisation et concertation) soient traités en parallèle et qu'arrive un document unique dans les services.***

Pour les corps soumis à la PFR, nous avons renouvelé notre désaccord sur la logique de cette prime et demandé que la cotation des postes (et ses évolutions) soit soumise au CT des services chaque année.

## **2) Prime de fonction et résultat (PFR) des C administratifs**

Malgré l'absence de publication des textes Fonction publique, la DRH a présenté une note en affirmant que « *la PFR doit s'appliquer à tous, y compris en catégorie C* » et a rappelé les difficultés qu'elle a rencontrées en 2011 pour le versement des primes aux agents du fait du plafonnement de l'IAT.

Les principes de son projet de PFR des C :

- 2 barèmes distincts administration centrale / services déconcentrés (AC/SD) avec des grilles de cotation différentes
- des montants différents entre adjoints et AAP (avec distinction AC et SD)
- une surcote pour les syndics des gens de mer (justifiée par des primes existantes)
- une surcote pour les agents percevant la prime informatique et ceux qui sont affectés en Ile-de-France.

Devant nos protestations, l'administration reconnaît la difficulté de procéder à la cotation des fonctions des C administratifs dans les services. Elle se contenterait de 2 niveaux de fonctions et la part « Fonctions » serait faible dans le montant total de la PFR (au risque d'augmenter la part « Résultats » modulable et donc plus aléatoire !).

***Pour la CGT et la FSU, ces propositions sont parfaitement inacceptables et nous dénonçons la précipitation de l'administration en rappelant notre opposition à la PFR et au mode de rémunération des fonctionnaires qu'elle instaure.***

De plus, à notre connaissance, la PFR ne s'appliquerait aux C administratifs que dans une partie des ministères... Sept organisations syndicales sur huit ont boycotté le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat qui devait traiter de ce sujet.

***Nous rappelons le refus unanime de la mise en place de la PFR par les représentants du personnel à la CAP des adjoints administratifs des 18 et 19 avril.***

Pour la CGT et la FSU, la PFR n'a aucun sens pour les catégories C. Elle est aussi inacceptable que pour les autres catégories. Tous les adjoints administratifs doivent percevoir leur régime indemnitaire en bénéficiant de la 3ème tranche de revalorisation (250 € pour tous), sans que cela soit conditionné à la mise en place de la PFR.

Nous avons profité de l'occasion pour dénoncer le recrutement exclusif à l'échelle 3 (adjoint de 2ème classe), qui reconstitue un sous-corps en bas de la catégorie C et revendiqué la relance du recrutement direct à l'échelle 4 (adjoint de 1ère classe).

***Nous appelons tous les adjoints administratifs à intensifier leur mobilisation dans la perspective de déboucher sur un rapport de forces national obligeant le ministère à répondre aux revendications :***

- ***abandon de la PFR et de l'accès contingenté au 8ème échelon,***
- ***pour des augmentations du taux promus / promouvables dans les promotions au grade supérieur***
- ***et pour un véritable débouché de C en B.***

# Vos candidats CGT

## Commission Administrative Paritaire Nationale Techniciens de l'environnement (toutes spécialités)

### **Chef technicien**

GALLET Olivier, AAMP- Mer d'Iroise  
LUMET Jean-Claude, ONEMA DIR Nord-Est  
BOSSARD Philippe, ONEMA DIR Bretagne- Pays de Loire  
FOISSY Jean-Michel, ONEMA DIR Méditerranée

### **Technicien supérieur**

LEDOUBLE Olivier, ONEMA DIR Bretagne- Pays de Loire  
LEONARD Yves, ONCFS DER  
LEROYER Olivier, ONEMA SD Mayenne  
BERDAYES José, ONEMA DIR Bretagne- Pays de Loire

### **Technicien**

MEYER Olivier, ONEMA DIR Bourgogne- Franche Comté  
HUGER François, ONEMA DIR Bourgogne- Franche Comté  
MOINS Paul, ONEMA DIR Rhône Alpes  
PICART Benoît, ONCFS BMI Corse

### **Le rôle des CAP doit être défendu !**

La CAP nationale est consultée sur les questions suivantes : mutation, détachement, titularisation, avancement, promotion, sanctions disciplinaires. Elle peut être également saisie sur un litige opposant un agent à l'administration. La CAPN délibère sur les propositions examinées par la CAP préparatoire de chaque spécialité (espaces protégés, milieux et faune sauvage, milieux aquatiques).

**Voter c'est important : des élus en CAP  
qui vous défendent, font respecter les  
droits, en toute indépendance face à  
l'administration !**

La CGT se bat pour l'application des règles de mutations et d'avancement claires, afin qu'elles ne changent pas d'une CAP à l'autre au bon vouloir de l'administration...

**7 juin 2012**  
**Élection CAPN**  
**Techniciens de l'Environnement,**  
**Un rendez-vous à ne pas manquer !**

**Ensemble, résister, construire...**

**Déroutement de carrière avec repyramidage et taux  
augmentés de promotion,  
Égalité de traitement entre techniciens de même corps,  
Non à la prépondérance du mérite au détriment de  
l'ancienneté**

**VOTEZ pour la liste CGT à la CAPN.**

Comme tous les syndicats, nous avons constaté de graves dysfonctionnements lors des opérations d'envoi des matériels de vote nécessaires au scrutin du 20 octobre dernier à la CAPN des TE. Par exemple, 3 suffrages reçus de TE affectés à l'ONEMA ! Nous avons estimé anormal que 39,63 % seulement des TE aient pu participer (taux de 78,13 % en 2009).

Seule la CGT a porté au contentieux le recours et obtenu un jugement d'annulation de l'élection à la CAP (TA Cergy-Pontoise, 29 mars 2012, FNEE-CGT c/ MEDDTL).

**Cette annulation conduit donc à de nouvelles élections, qui ont lieu le jeudi 7 juin 2012. Retour à cette date au plus tard des votes par correspondance, selon votre affectation : soit à l'ONCFS, soit à l'ONEMA, soit au MEDDTL pour tous les autres établissements ou services.**



Manif - 22 mars 2011 - Paris

**Depuis 2009, la CGT a pris l'initiative de construire l'unité la plus large des personnels et des syndicats du ministère et des établissements pour :**

- Faire avancer les revendications de reconnaissance des compétences des personnels par la revalorisation des statuts (ATE et TE ; contractuels ; fonctionnaires d'autres corps...)
- Résister aux dégâts des mesures RGGP particulières (« regroupement » des SD ONCFS/ONEMA et DDT sous la coupe des préfets, « mutualisation » des 6 Agences de l'eau et de l'ONEMA)
- Défendre les emplois nécessaires aux missions, la spécificité des établissements, les liens technique/police, les besoins d'effectifs et de moyens supplémentaires pour tenir les objectifs des Grenelle Environnement et Mer
- Dénoncer les pressions sur les agents dans leurs missions de protection des milieux et de contrôles
- Refuser la logique RGPP appliquée à toutes les missions eau et biodiversité des services et établissements de l'écologie (réduction des budgets de fonctionnement, non remplacement de postes vacants, sous-traitance...)

### **Maintien de l'intégrité fonctionnelle de nos établissements !**

Des actions, réunions sur les regroupements des SD ONCFS/ONEMA et DDT et sur la mutualisation Agences de l'eau/ONEMA ont permis de limiter les dégâts. La « fausse bonne idée » d'une grande Agence de la Biodiversité (selon

le Grenelle à évaluer, puis en 2010 inscrite parmi la RGPP...), prévoyant une fusion de tous les établissements, a été repoussée. Mais plane la menace d'un décret donnant pleins pouvoirs aux préfets sur les services territoriaux des établissements...



**En 2010 et 2011, nous avons mené des actions unitaires. Ainsi, le 22 mars 2011 nous étions plus de 1000 à Paris. Merci à tous !**

Les propositions ministérielles du relevé de décisions du 22 mars 2011 sont très éloignées de la plate forme revendicative intersyndicale ! Et leur application demande du temps ou est incertaine : transformation de 190 emplois d'ATE en TE avec examen professionnel mais exigence de fusion des corps de Techniciens de l'environnement et de Techniciens de l'agriculture (corps interministériel à gestion ministérielle sur le nouvel espace statutaire B), extension du statut amélioré des Agences de l'eau aux contractuels ONCFS, ONEMA, CELRL, jugée « trop généreuse » par le ministère du Budget...

Pas de réponse à nos courriers aux ministre et Premier ministre. Y en a marre ! Notre action doit continuer pour aboutir.



**En votant pour la liste de candidats présentée par la CGT,**

- **vous vous donnez de la force,**
- **vous faites le choix de l'unité et du rassemblement !**



**Votons CGT**

# QUESTIONNAIRE DES DROITS SYNDICAUX 2012

## **A RETOURNER A LA FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT**

**Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 – MONTREUIL – Cedex - Fax : 01.48.51.62.50**  
mail Organisation : [orga.equipement@cgt.fr](mailto:orga.equipement@cgt.fr) mail Fédération : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)

### **A REMPLIR IMPERATIVEMENT ET DE MANIERE COMPLETE**

DATE DE LA REUNION : .....

Union Fédérale : .....

Sections présentes : .....

.....  
.....  
.....  
.....

Voix CGT-FSU au CTM du 20 octobre 2011 dans le service : .....

## *ATTRIBUTION DES DROITS SYNDICAUX 2012*

**A qui doivent être expédiées les décharges 2012 sous forme de carnet à souche ?**

**IMPORTANT ET IMPERATIF : DOIT FIGURER L'ADRESSE COMPLETE**

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE LISIBLE ET COMPLETE :

.....  
.....  
.....

**LE PRESENT QUESTIONNAIRE DEVRA ETRE IMPERATIVEMENT CONTRESIGNE  
PAR LES SECRETAIRES DE TOUTES LES SECTIONS PRESENTES**

Secrétaire U.F.	Secrétaire P.T.T.E.	Secrétaire O.P.A.	Secrétaire P.T.A.S.	Autres
signature	signature	Signature	Signature	Signature

**P.S. : Les U.F. ou sections qui ne répondront pas au questionnaire seront en attente de leurs droits syndicaux, tout questionnaire incomplet sera mis en attente également**

**Coupon-réponse**

**à renvoyer avant le 4 mai 2012 au plus tard**

au collectif CGT des originaires de l'Outre-Mer, case 4-2, 263 rue de Paris -  
93516 Montreuil cedex ou par courriel à m.bruneau@cgt.fr (secrétariat)

NOM : .....

Prénom : .....

Organisation : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : .....

Courriel : .....

Souhaite participer au 7<sup>e</sup> forum revendicatif et culturel.

Sera accompagné(e) de ..... personnes  
de ..... enfants

**Dans le patio de la CGT - Bourse nationale du travail**  
263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex

**164<sup>e</sup> anniversaire**  
**de la deuxième abolition de l'esclavage**

**à partir de 14 h 00**

**samedi 12 mai 2012**

**dans le patio de La CGT**

**Bourse nationale du Travail**

**263 rue de Paris - 93100 Montreuil sous Bois**

Métro : Porte de Montreuil ou Robespierre, Ligne 9

Bus : PC station « Porte de Montreuil », 215 station « Rue de Paris »



**HONORER**  
*les* **HÉROS,**  
*les* **RÉSISTANTS**  
*et*  
*les* **SURVIVANTS**

**7<sup>e</sup> forum**  
**revendicatif et culturel**

## Paroles d'Esclaves

*Qui, mieux que celles et ceux qui en ont été les victimes, pouvaient nous raconter : l'incompréhension de la capture, l'horreur de ce voyage en bateau négrier, l'avalissement d'être traité et vendu tel un animal, la cruauté du maître, l'atrocité de sa condition d'esclave ?*

Comment comprendre toutes ces humiliations, les souffrances et les mauvais traitements perpétrés sur des êtres humains par d'autres êtres humains ?

Comment expliquer que par mercantilisme Louis XIV, en créant le Code Noir, ait légiféré pour la France l'exploitation humaine la plus féroce de l'histoire. La Traite Négrière et l'esclavage ainsi codifiés et réservés à la seule population noire africaine ne fondent-ils pas le racisme d'aujourd'hui ?

Les témoignages précieux, écrits par d'anciens esclaves eux-mêmes à travers les temps, sont là pour nous rappeler l'indicible traumatisme qu'ont subi ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants arrachés à leur terre et à leurs familles pour être réduits à l'état de marchandises pour le seul profit du capitalisme et l'accumulation de richesses.

Irremplaçables, les paroles d'esclaves souvent autobiographiques, si elles racontent l'horreur disent aussi les résistances et les combats pour l'émancipation, les espoirs de liberté.

Quels enseignements notre monde moderne en a-t-il retiré ?

Dans la France d'aujourd'hui face la crise du capitalisme et ses ravages, la stigmatisation de l'étranger, d'une culture, d'une religion ou d'une couleur de peau, sont les armes de la division qui offensent notre histoire. La xénophobie et le racisme sont utilisés pour exacerber les tensions sociales qui alimentent le repli communautaire et le rejet de l'autre.

Notre pays doit enfin regarder en face l'horreur qui a fondé son développement. Non pour culpabiliser qui que se soit, mais pour que cette histoire, une fois connue de tous, devienne notre bien commun et nous permette de vivre mieux ensemble en toute fraternité.

La CGT, le collectif CGT des originaires de l'Outre-Mer, a choisi cette année pour commémorer le 164<sup>e</sup> anniversaire de la seconde abolition de l'esclavage et la loi Taubira qui reconnaît : l'Esclavage et la Traite Négrière, crimes contre l'humanité, de donner toute leur place aux « PAROLES D'ESCLAVES ».

*Il n'y a pas dans le monde  
un pauvre type lynché  
un pauvre homme torturé,  
en qui je ne sois assassiné et humilié.*

(Aimé Césaire : *Et les chiens se taisaient*)

## Programme

samedi 12 mai 2012

- 14 h 00 Accueil avec animation musicale
- 15 h 00 Présentation de la journée
- 15 h 10 Déclamation de « **Paroles d'Esclaves** »  
(GYB slameur, Félicien Gérent conte pour enfant, Christiane HIREP chant gospel)
- 16 h 45 Animation conte, chant et danse sur des textes d'esclaves (Marianne Matheus)
- 17 h 30 Débat : **L'esclavage, fondement du racisme ?**  
Intervenants : Pr Louis Sala-Molins, philosophe et essayiste.  
Me Rosa Amélia Plumelle Uribe, Avocate et historienne.  
M. Frédéric Régent, historien.
- 17 h 30 Atelier à « **Ti moun** ». Histoires, contes racontés aux enfants dans un espace réservé.
- 19 h 30 Pause. Apéritif offert aux participants.
- 20 h 00 Place à la tradition : défilé en costume et démonstration de « Bélé ».
- 21 h 00 Pièce de théâtre de Fernand Prince :  
**Moi Jacob esclave d'AGBODRAFO**  
D'après le livre de Jacques Bruyas.
- 22 h 00 Animation musicale par un DJ

Avec la présence de nombreux stands : artisanat, vêtements, livres et culinaires